

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- N° 0002125

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricole : 5785

Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

MOKJANE CHAIBIA

Date de naissance :

01/01/1949

Adresse :

Belvédère Casablanca

Tél. : 0660630711

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. T. SIBAI
CARDIOLOGUE
Angle 38 B6. Lalla Yacout et
1, Rue El Azaar Casablanca
Tél. : 05 22 48 79 79 - 05 22 43 78 90

Date de consultation :

26 AVR. 2023

Nom et prénom du malade :

MOKJANE CHAIBIA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

KTA chirurg. xerey Céphal., AE

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le 71 / 04 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL
VINCI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 AVR 2023	C ₂ + ECG		300 dhs	DR. H. SBAI Angle 38, Bd Lalla Yacout et 1, Rue El Achar - Casablanca Tél.: 05 22 4879 79 - 05 22 48 78 90

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE AL El Soufaya HABIBI Farmacie tunisienne tél: 0522854739</i>	<i>6/04/23</i>	<i>Dr. S. HABIBI Pharm. tunisien 100 Tunisie Montant: 100,00 Casablanca</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Jamal SIBAI

CARDIOLOGUE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi 9h à 15h.

Samedi 9h à 11h

Fermé le vendredi, samedi après-midi et le dimanche

الدكتور جمال السباعي

اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين

خريج كلية الطب بباريس

أوقات العمل من الاثنين إلى الخميس من 9 إلى 15

والسبت من 9 إلى 11

العنوان: 38 Bd. Lalla Yacout et

Angle 38, Rue El Araar - Casablanca

Tél.: 05 22 48 79 79 - 05 22 43 78 90

N° d'identification du praticien : 091129718

Casablanca, le 26 AVR. 2023

الدار البيضاء ، في

الرقم الوطني الاستدلالي :

ME MORJANE à. GHALAKI Casabla

REGIME SANS SEL

66,40x4 S. V. TRAITEMENT DE 3 MOIS

43,00x2 S. V. TRAITEMENT DE 3 MOIS

37,00x3 S. V. TRAITEMENT DE 3 MOIS

27,70x3 S. V. TRAITEMENT DE 3 MOIS

57,80x3 S. V. TRAITEMENT DE 3 MOIS

65,40 Loxon 2 S. V. 15

58,80 Hydral S. V. 15

84,31

Dr. J. SIBAI

CARDIOLOGUE

Angle 38 Bd. Lalla Yacout et

1, Rue El Araar - Casablanca

Tél.: 05 22 48 79 79 - 05 22 43 78 90



1113
01/25
57,80 DH

1113
01/25
57,80 DH

1113
01/25
57,80 DH

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280



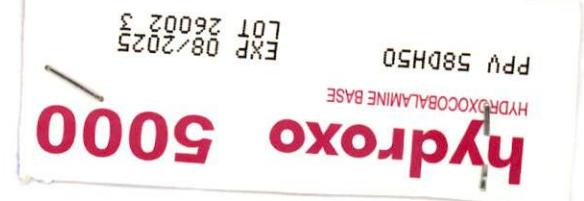
37,00

37,00

37,00

Distribué sous licence
- LAPROPHAN S.A. -
21, rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
P.P.V : 65DH40

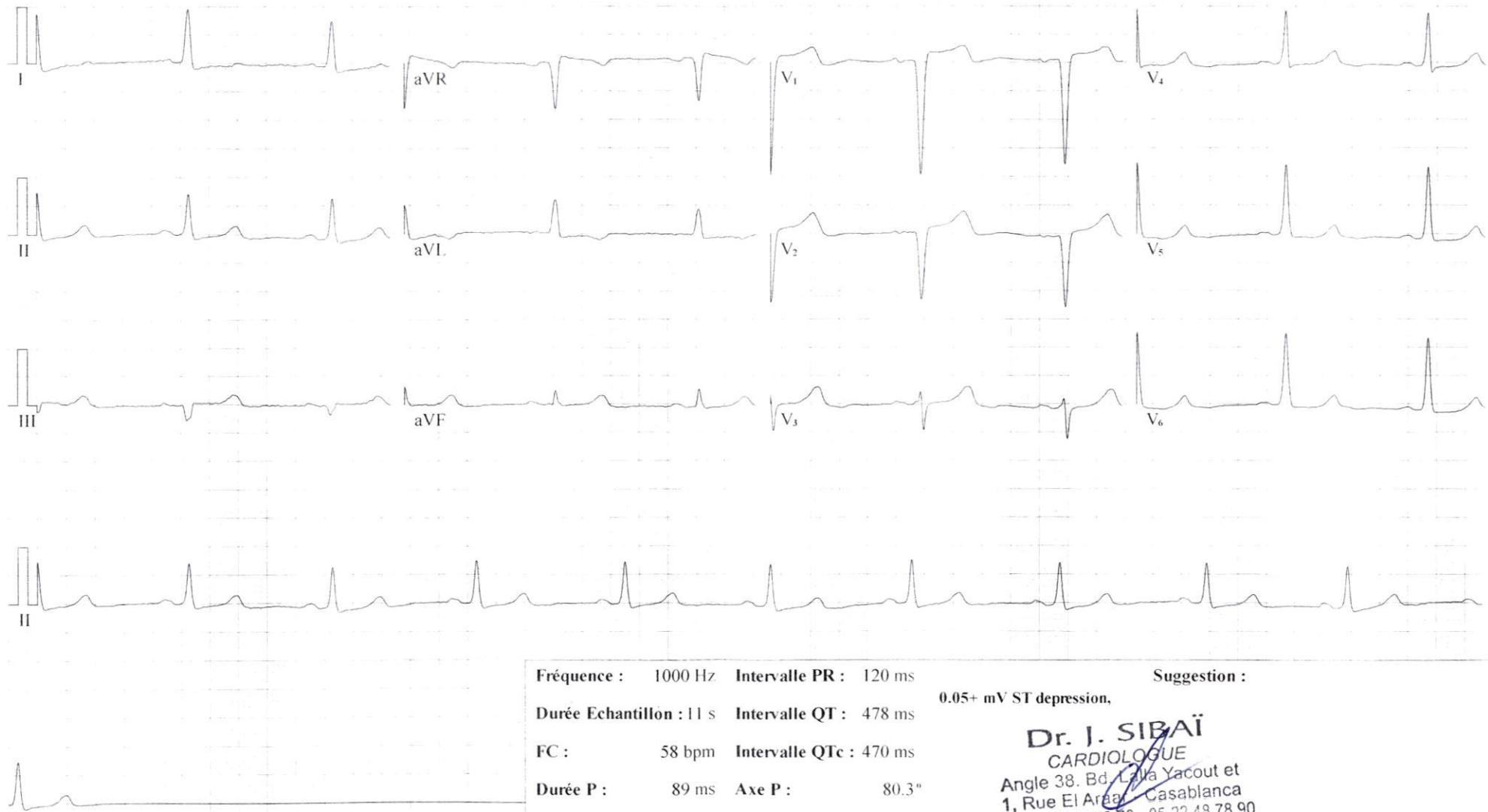
Titulaire
Laboratoire X.O
170, Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud Cedex - FRANCE
Exploitant
Laboratoire X.O
170, Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud Cedex - FRANCE



5000

HYDROXYCOBALAMINE BASE

10mm/mV 25mm/s



Filtre Principal:On Filtre ADS:On

Fréquence : 1000 Hz **Intervalle PR :** 120 ms
Durée Echantillon : 11 s **Intervalle QT :** 478 ms
FC : 58 bpm **Intervalle QTc :** 470 ms
Durée P : 89 ms **Axe P :** 80.3°
Durée QRS : 119 ms **Axe QRS :** 16.0°
Durée T : 329 ms **Axe T :** 120.8°

Suggestion :
0.05+ mV ST depression,

Dr. J. SIBAI
 CARDIOLOGUE
 Angle 38. Bd. Lalla Yacout et
 1, Rue El Areeb Casablanca
 Tel.: 05 22 48 79 79 - 05 22 48 78 90

Signature Médecin: